



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Montpellier, le 31 août 2011

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'anglais
de l'Académie de Montpellier

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'anglais

s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Rect
orat

31, rue de l'Université
CS 39004

34064 Montpellier
cedex 2

Téléphone

04 67 91 47 00

www.ac-montpellier.fr

Martine BEE
Daniel LECLERCQ
Jean-Paul MEROU
IA-IPR d'anglais

Téléphone
04 67 91 47 10

Fax
04 67 91 50 59

Courriel

martine.bee@ac-montpellier.fr

daniel.leclercq@ac-montpellier.fr

jean-paul.merou@ac-montpellier.fr

N°

Objet : Lettre de rentrée 2011 de l'inspection pédagogique régionale d'anglais de
l'Académie de Montpellier

Référence : DL/JPM/MRB/FA/87/IPR.

BIENVENUE DANS L'ACADEMIE

Nous souhaitons la bienvenue aux collègues nommés dans l'Académie que ce soit par le mouvement inter-académique ou suite à la réussite à un concours de recrutement. Nous en profitons pour féliciter les lauréats des concours et les accueillir chaleureusement dans la profession.

L'accueil des professeurs stagiaires est comme chaque année, en cette période, une priorité : accueil institutionnel par M. le Recteur, les corps d'inspection et la DAFPEN et accueil dans les établissements.

La réforme du recrutement des professeurs fait des établissements un lieu essentiel dans leur formation et c'est un grand merci que nous adressons aux professeurs qui, désignés par nous, acceptent d'accompagner nos jeunes collègues dans leurs premiers pas dans le métier.

REMERCIEMENTS

Nous remercions également tous ceux qui par leur disponibilité, la qualité de leur travail et leur dévouement dans des domaines aussi divers que les jurys d'examens et de concours, la formation, les cercles d'étude, les liaisons inter-cycle et inter-degrés ont donné à notre discipline sa présence et son rayonnement au service de l'Institution et des élèves.

LA REFORME DU LYCEE

La réforme du lycée monte au niveau Première avec la mise en œuvre de nouveaux programmes ; nous attirons l'attention des professeurs sur la nécessité d'entraîner aux cinq activités langagières en visant en LV1 le niveau B2 (en LV2, B1). Pour réaliser cet objectif, des lycées, de plus en plus

nombreux, s'engagent dans la voie d'un enseignement par groupes de compétence. Nous les soutenons, notamment par l'organisation de formations en établissement.

L'entrée culturelle évolue pour devenir « Gestes fondateurs et mondes en mouvement » ; l'on sait combien les contenus culturels sont importants pour motiver les élèves : leur intégration à la pratique linguistique demeure une priorité essentielle dans la mise en œuvre des leçons de second cycle.

En Première L, les élèves pourront suivre un enseignement de littérature en langue anglaise ainsi qu'un enseignement approfondi en anglais. Nous recommandons la lecture des textes officiels (voir ci-après *INFORMATIONS DIVERSES / Pédagogie*) qui précisent les objectifs de ces deux innovations.

En section technologique industrielle, un co-enseignement professeur de spécialité / professeur d'anglais devrait aider à faire évoluer la représentation de l'enseignement des langues vivantes dans ces sections, notamment en intégrant la pratique linguistique à la découverte de la culture technologique.

Nous accompagnerons les professeurs dans ces nouvelles modalités soit par l'organisation de réunions spécifiques soit par les stages de Formation Continue.

LES EXAMENS

La fin de l'année scolaire a été marquée par la correction des épreuves écrites du baccalauréat : il est utile de rappeler que le service des examens fait partie des missions du professeur du Second Degré, de lycée et de collège.

De même, la participation aux différentes procédures d'harmonisation, le respect et l'application du barème tel qu'il a été décidé par la commission de conception des sujets nationaux et la commission d'entente académique sont impératifs : il y va de l'égalité de traitement des candidats.

Il convient de saluer ici le travail remarquable accompli par les professeurs coordonnateurs qui, dans les centres d'examen, ont facilité l'appropriation par chaque correcteur des barèmes des épreuves écrites.

Ces observations s'appliquent également aux épreuves du CEC (*Cambridge English Certificate*), pour lesquelles nous faisons appel en priorité aux professeurs intervenant en section européenne de seconde, la participation à la correction de l'écrit et aux épreuves orales étant la contrepartie logique de la mission confiée par le chef d'établissement.

Dans certains BTS, le Contrôle en Cours de Formation confère aux établissements la responsabilité de l'évaluation des activités langagières de l'oral.

L'appel à sujet pour les épreuves orales de BTS en contrôle ponctuel s'impose également à tous les professeurs enseignant dans ces sections en 1^{ère} ou 2^{ème} année ; s'agissant des sujets d'oral, nous attendons des supports authentiques, audio ou vidéo.

En ce qui concerne l'organisation de l'enseignement, nous préconisons la constitution de binômes de professeurs qui pourraient intervenir de façon croisée dans deux BTS par exemple. L'intérêt de cette solution est multiple : varier les intervenants devant les élèves, donner une certaine souplesse à l'organisation de l'évaluation notamment quand elle se fait en CCF, permettre une meilleure rotation au niveau des jurys d'examen.

ASSISTANTS

Les établissements sont de plus en plus nombreux à solliciter la présence d'un assistant. Le nombre de postes attribués par la DGESCO ne permet pas de satisfaire toutes les demandes. Toutefois, pour l'année à venir, l'Académie bénéficie de 2 postes supplémentaires.

Les lycées sont prioritaires tandis qu'un roulement et des services partagés sur plusieurs établissements sont mis en place pour satisfaire le plus grand nombre d'établissements. Quoiqu'il en soit, l'accueil de l'assistant est une des tâches prioritaires du début d'année : l'aider dans ses démarches administratives, dans la recherche d'un logement, lui permettre dans les deux ou trois premières semaines de rencontrer professeurs et élèves, d'observer le déroulement de plusieurs

leçons. Il est utile de connaître ses goûts, ses compétences pour les valoriser au profit des élèves. Toute difficulté doit être portée à notre connaissance.

INSPECTIONS

Comme chaque année, nous inspecterons dans le public et le privé ; des recommandations matérielles précises seront envoyées aux professeurs concernés. En matière pédagogique, nous attendons une mise en œuvre qui fasse large place à la découverte de documents authentiques ou, en collège, proches de l'authentique, à la pratique langagière, à l'apprentissage de savoirs et/ou savoir-faire nouveaux dans le cadre de la progression de la classe. L'on veillera également à ce que les apprentissages se fassent à un rythme qui permette l'acquisition des points essentiels des programmes.

La réunion d'équipe qui ponctue une journée d'inspection dans un établissement est l'occasion de dresser un bilan qui couvre des aspects aussi divers que l'équipement, le travail en équipe, l'évaluation, les projets en matière de formation, d'ouverture de classes bi-langues ou de sections européennes, de partenariats avec des établissements étrangers, de la labellisation *ETOILE*.

IMPORTANT

Viennent de paraître :

- au Journal Officiel du 25 Août 2011, les nouvelles dispositions concernant les épreuves du baccalauréat session 2013 et suivantes.
- au BO 30 du 25 Août 2011, un encart traitant des partenariats scolaires, des sorties et voyages, ainsi que plusieurs textes modifiant les épreuves de BTS.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ *Formation*

Les inscriptions au Plan Académique de Formation sont encore possibles du 16 au 20 septembre, exclusivement sur internet (<http://www.ac-montpellier.fr/formation-personnels>)

L'inscription à la préparation des concours internes est impérative avant le 6 septembre.

- Une formation au CAPES INTERNE d'anglais est ouverte cette année.
- Les professeurs enseignant en section européenne de seconde qui ne seraient pas validés en tant qu'examineurs « CEC » (*Cambridge English Certificate*), seront désignés pour participer à une journée de formation courant deuxième trimestre ; dans la mesure des places disponibles, les professeurs de lycée qui ont le projet d'enseigner en section européenne et qui seraient désireux d'interroger lors de la prochaine session sont les bienvenus. Ils peuvent se faire connaître par mél auprès de nous.
- Formation au DCL (Diplôme de Compétence en Langue, destiné à des professionnels dans le cadre de la formation continue) : les professeurs désireux d'acquiescer la validation nécessaire pour être examinateur sont invités à se faire connaître auprès de nous par mél. La formation dure une journée et entraîne au moins la participation à une session d'examen.

➤ *Pédagogie :*

Le portail interlangues :

<http://interlangues.ac-montpellier.fr/>

Anglisite :

<http://pedagogie.ac-montpellier.fr/Disciplines/anglais/index.htm>

Programmes d'anglais Cycle Terminal :

<http://www.education.gouv.fr/cid53320/mene1019796a.html>

Littérature en Langue Etrangère :

<http://www.education.gouv.fr/cid53324/mene1019738a.html>

Le co-enseignement en STI2D – STD2A - STL

BO Spécial n° 6 24 juin 2010 : <http://www.education.gouv.fr/pid24183/special-n-6-du-24-juin-2010.html>

CECRL

http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/framework_FR.pdf texte intégral

<http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference.html>

Eduscol

présentation

Le Schéma Académique des Langues :

<http://www.ac-montpellier.fr/sections/outils-communication/schema-academique1627>

A tous, une excellente rentrée 2011-2012 !

Daniel LECLERCQ

Jean-Paul MEROU

Martine ROUX-BEE

IA-IPR d'anglais de l'Académie de Montpellier

Pour mémoire, la répartition des bassins entre IA-IPR d'anglais :

Inspecteur	Bassins d'inspection
M. Daniel LECLERCQ	Nîmes – Lunel – Montpellier Sud – Sète – Perpignan Ville (clg et lycées)
M. Jean-Paul MEROU	Prades – Céret – Carcassonne – Narbonne – Béziers – Perpignan (sauf Perpignan Ville) – Montpellier Nord
Mme Martine ROUX-BEE	Lozère – Lodève – Centre Hérault – Ganges – Alès – Bagnols – Montpellier Est